

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

7/10/1983

DECRET No 83/758 du /MTPS.LGTFF.EFF.28

Portant intégration et nomination de
Monsieur NIMBA Noé, dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie 1 des
Services Techniques (Eaux et Forêts).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

✓u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓u la loi 25-80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.G.B.

✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

✓u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des services
techniques ;

✓u le décret n° 62/130/TF du 9.5.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

✓u le décret n° 62/197/TF du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

✓u le décret n° 62/198/TF du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

✓u le décret 63-81/TF-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

✓u le décret 67-50/TF-BE du 24.2.1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;

D.C.F.

✓u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62-196/TF du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

✓u le décret 79-154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

✓u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

✓u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

✓u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

✓u la lettre 9871/SGEF-DMF du 20.12.1982 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières transmet-
tant le dossier de l'intéressé ;

✓u l'attestation de fin d'études.
✓u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre
le Congo et la ROUMANIE ;

DECRETE :

45

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret 60-90 du 3.3.1960 et du Procotole d'accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur NIAMBA Noé né vers 1949 à Gambaya Sibiti, titulaire du diplôme d'Ingénieur (Spécialité Sylviculture et exploitations Forestières), obtenu à l'Université de Brasov (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A. Hiérarchie des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Octobre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux
et Forêts,



Henri DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSiona.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 2
- DFP/BST..... 2
- D.G.B..... 2
- D.C.F..... 2
- M.EF..... 2
- SGEF/DAAF..... 2
- INTERESSE..... 2
- DOSSIER..... 2./-